



**KPMG Audit**

Rue de la Terre Victoria,  
Parc Edonia,  
35768 Saint-Grégoire

« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »



**Deloitte & Associés**

1 rue Benjamin Franklin  
44801 Saint-Herblain Cedex

« inscrit sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »

# *Lumibird S.A.*

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Lumibird S.A.

2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion

Référence : VB-192-03



**KPMG Audit**

Rue de la Terre Victoria,  
Parc Edonia,  
35768 Saint-Grégoire  
« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »



**Deloitte & Associés**

1 rue Benjamin Franklin  
44801 Saint-Herblain Cedex  
« inscrit sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »

**Lumibird S.A.**

Siège social : 2 rue Paul Sabatier - 22300 Lannion  
Capital social : € 16 754 425

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Lumibird S.A.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lumibird S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 6.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'application au 1er janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrat conclus avec les clients » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- La note 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés à la section « Corrections d'erreurs » qui décrit les corrections d'erreurs des exercices 2017 et antérieurs et leurs incidences sur le bilan et le compte de résultat consolidés.

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**Traitement comptable de l'évaluation définitive des actifs et passifs identifiables du Groupe Quantel**

(note 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

**Description du risque**

Le 6 octobre 2017, la société ESIRA a apporté à la société Quantel SA les titres des sociétés Keopsys, LEA Photonics, Sensup, Keopsys Japan et Veldys (formant une entité économique appelée le « Groupe Keopsys »). Ce regroupement d'entreprise a été traité selon la méthode de l'acquisition inversée conformément à la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises », dans laquelle Quantel constitue l'entité acquise.

Une évaluation provisoire du prix d'acquisition avait été effectuée, à la date de l'acquisition et sur la base des éléments disponibles à cette date. Le Groupe a, dans les 12 mois qui ont suivi l'opération, affiné le calcul de la juste valeur des actifs et passifs identifiables et procédé à l'évaluation définitive du prix d'acquisition du Groupe Quantel, décrite dans la note 6.1.2 « Regroupement des groupes Quantel et Keopsys 2017 ». Cette évaluation s'est traduite par notamment la reconnaissance d'actifs incorporels comme la marque Quantel (1,3 M€) et des relations clientèles (1,3 M€) ainsi que d'actifs d'impôts différés correspondant aux déficits fiscaux reportables du groupe Quantel (4,2 M€). Le goodwill après évaluation définitive s'élève à 31,4 M€.

Nous avons considéré le traitement comptable de l'évaluation définitive du prix d'acquisition du Groupe Quantel comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance des montants en jeu et du recours aux estimations et au jugement de la direction.

**Travaux d'audit réalisés**

Nous avons analysé la détermination de la juste valeur définitive des actifs et passifs identifiables du Groupe Quantel.

Notre approche a consisté à analyser les rapports établis par les experts indépendants mandatés par le Groupe et à analyser la cohérence notamment avec les plans d'affaires obtenus :

- Nous avons apprécié la nature et l'étendue des travaux des experts et les principales hypothèses retenues ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodes d'évaluation retenues pour la valorisation des actifs incorporels, avec l'appui de nos propres spécialistes en évaluation ;
- Nous avons procédé à la revue critique des informations transmises pour corroborer les hypothèses retenues dans les plans d'affaires sous-tendant l'évaluation des actifs incorporels et les actifs d'impôt différés.
- Nous avons vérifié le calcul définitif du goodwill

### **Evaluation des goodwill**

*(notes 6.1.2, 6.1.7 et 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)*

#### **Description du risque**

La valeur des goodwill comptabilisés à l'actif, s'élève à 31,4 M€ (UGT Médicale : 9,57 M€ et UGT ISLD : 21,86 M€). Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables. Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs selon les modalités décrites dans la note 6.1.7 de l'annexe aux comptes consolidés. Les tests de dépréciation sont réalisés par la direction sur la base du plan d'affaires à 5 ans et d'une valeur terminale. Les flux futurs de trésorerie ont été actualisés au taux de 8,9% et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue un point clé de l'audit, compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction sur les hypothèses de croissance de l'activité, de taux de croissance long terme et de taux d'actualisation retenus, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation à ces hypothèses.

#### **Travaux d'audit réalisés**

Pour l'ensemble goodwill, nous avons apprécié notamment :

- L'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chacun des groupes d'UGT auxquels les goodwill appartiennent et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- Le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les groupes d'UGT et la cohérence des prévisions avec les réalisations ;
- La cohérence et le caractère raisonnable du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation retenus pour les flux projetés avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

**Comptabilisation du chiffre d'affaires en continu**

*(note 6.1.16 de l'annexe aux comptes consolidés)*

**Description du risque**

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 100,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 et la part des contrats dont le chiffre d'affaires est comptabilisé en continu représente 18,9 millions d'euros.

Le groupe comptabilise les résultats sur ces contrats selon les modalités décrites dans la note 6.1.16 de l'annexe conformément à la norme applicable lorsqu'il a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de performance en fournissant au client un bien ou un service promis.

Pour les contrats dont le chiffre d'affaires est reconnu en continu, celui-ci est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimations afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison sera comptabilisée pour la totalité de la perte estimée.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats dont le chiffre d'affaires est comptabilisé en continu comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement de la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations qui ont une incidence directe sur le niveau de chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

**Travaux d'audit réalisés**

Nos travaux ont consisté à :

- Analyser l'allocation du prix de la transaction entre les différentes obligations de performances prévues aux contrats ;
- Rapprocher les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans les états de suivi du contrat élaboré par le contrôleur de gestion avec la comptabilité et les données contractuelles ;
- Mener des entretiens avec les chargés d'affaires pour apprécier les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat déterminé sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- Confronter la pertinence des estimations réalisées et des informations transmises par le contrôleur de gestion en comparant les données prévisionnelles avec la performance réalisée ;
- Effectuer une revue critique des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison et la correcte détermination des provisions pour pertes à terminaison le cas échéant.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 6.1.16 aux comptes consolidés.

### **Comptabilisation des développements activés**

*(Notes 6.1.7 et 6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)*

#### **Description du risque**

Un montant net de 19 M€ est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des développements activés.

Comme indiqué dans la note 6.1.7 de l'annexe aux comptes consolidés, les développements sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles sur la base des frais encourus dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- le Groupe peut démontrer qu'il en retirera des avantages économiques futurs ;
- le coût de ces développements peut être évalué de manière fiable.

Les développements inscrits en immobilisations corporelles sont ensuite amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

L'estimation de la valeur comptable brute requiert l'exercice du jugement de la direction pour déterminer à partir de quand la comptabilisation à l'actif des développements est appropriée et à quel moment les critères sont remplis (notamment sur les aspects techniques et les hypothèses utilisées pour démontrer les avantages économiques futurs) et la détermination de leur durée d'utilité.

Compte tenu de la valeur importante des développements comptabilisés au bilan consolidé, de la complexité technique et de la sensibilité aux variations des hypothèses sur lesquelles se fonde la direction pour décider de leur inscription au bilan et de leur durée d'utilité qui définit la durée d'amortissement, nous avons considéré la comptabilisation des immobilisations incorporelles issues de développements comme un point clé de notre audit.

#### **Travaux d'audit réalisés**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- S'assurer que les projets de développement dont les frais ont été capitalisés à l'actif du bilan répondent bien aux critères de la norme applicable permettant leur activation et que les coûts relatifs à ces projets sont correctement appréhendés ;
- Corroborer les avantages économiques futurs attendus avec les carnets de commandes en cours ou prévus à court terme ;
- Apprécier le caractère raisonnable des durées d'utilité estimées pour les développements comptabilisés comme immobilisations incorporelles par la direction ;

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 6.3.1. de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lumibird S.A. par les assemblées générales du 17 mai 2018 pour le cabinet KPMG et par l'Assemblée Générale du 5 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 1<sup>ère</sup> année de sa mission et le cabinet Deloitte et Associés dans la 22<sup>ème</sup> année sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rennes et Saint Herblain, le 25 avril 2019


Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Vincent Broyé  
Associé

Deloitte & Associés

  
Alexis Levasseur  
Associé



# COMPTES CONSOLIDES DE LUMIBIRD AU 31 DECEMBRE 2018

## 1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE EN KE

GROUPE LUMIBIRD - ACTIF CONSOLIDE	Notes	31/12/2017 retraité <sup>(1)</sup> NET	31/12/2018 NET
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	6.3.1	31 424	31 417
Immobilisations incorporelles	6.3.1	19 519	22 660
Immobilisations corporelles	6.3.1	6 053	8 344
Actifs financiers non courants	6.3.2.1	1 076	995
Créance d'impôt non courante	6.3.2.1	4 107	5 330
Impôts différés actifs	6.3.1.6	6 332	4 858
<b>Total actifs non courants</b>		<b>68 510</b>	<b>73 603</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	6.3.3	18 363	22 846
Clients	6.3.2.1	17 846	25 148
Créances d'impôt courantes	6.3.2.1	1 989	1 430
Autres actifs courants	6.3.2.1	3 634	6 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.3.2.1	10 737	21 593
<b>Total actifs courants</b>		<b>52 569</b>	<b>77 431</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>121 079</b>	<b>151 035</b>

GROUPE LUMIBIRD - PASSIF CONSOLIDE	Notes	31/12/2017 retraité NET	31/12/2018 NET
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	6.3.4.1	15 771	16 754
Réserves consolidées	4	56 289	64 985
Ecart de conversion	4	754	964
Résultat groupe	2	1 740	8 075
<b>Capitaux propres (PdG)</b>		<b>74 556</b>	<b>90 778</b>
Intérêts aux participations ne donnant pas le contrôle			
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières non courantes	6.3.2.2	12 588	16 884
Avantages du personnel	6.3.5.1	1 780	2 150
Provisions non courantes	6.3.5	35	28
Autres passifs non courants	6.3.2.2	2 242	2 756
Impôts différés passifs	6.3.6	2 303	3 059
<b>Total passifs non courants</b>		<b>18 948</b>	<b>24 876</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes	6.3.2.2	10 185	7 704
Provisions courantes	6.3.5	1 149	522
Impôt exigible		130	41
Autres passifs courants	6.3.2.2	16 112	27 113
<b>Total passifs courants</b>		<b>27 576</b>	<b>35 380</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>121 079</b>	<b>151 035</b>

(1) Les états financiers 2017 ont été retraités tel qu'indiqué dans la note 6.1.2 des présentes annexes

**2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EN K€**

GROUPE LUMIBIRD - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	Notes	2017 retraité	2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6.4.1</b>	<b>37 525</b>	<b>100 697</b>
Autres produits des activités ordinaires	6.4.1	292	1 099
Achats consommés		(17 298)	(39 890)
Charges de personnel	6.4.5	(8 893)	(27 203)
Charges externes		(5 407)	(16 138)
Impôts et taxes		(624)	(2 023)
Excédent brut d'exploitation		5 595	16 542
Amortissements	6.3.6	(2 188)	(5 304)
Provisions	6.4.6	(262)	(40)
Autres produits/ autres charges	6.4.6	237	216
Résultat opérationnel courant		3 383	11 414
Résultat sur cessions d'immobilisations		10	(4)
Effet des variations de périmètre(*)		(615)	-
Autres produits et charges opérationnels		-	-
Résultat opérationnel		2 778	11 410
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	6.4.7	6	10
Coût de l'endettement financier brut	6.4.7	(353)	(586)
Coût de l'endettement financier net		(346)	(576)
Autres produits et charges financiers	6.4.7	(55)	83
Résultat financier		(401)	(493)
Impôt sur les bénéfices	6.4.8	(637)	(2 842)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 740</b>	<b>8 075</b>
<i>Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		-	-
<i>Dont part des propriétaires de la Société mère</i>		1 740	8 075
Résultat par action		0,11 €	0,51 €
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>6.1.18</b>	<b>0,11 €</b>	<b>0,51 €</b>

(\*) Frais liés au rapprochement entre le groupe KEOPSYS et le groupe QUANTEL

**3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL EN K€**

	2017 retraité	2018
Résultat net de la période	1 740	8 075
<b>Eléments qui ne seront pas retraités en résultat postérieurement (A)</b>	-	-
Variation de la juste valeur des actifs financiers par les OCI	-	-
Ecart actuariels	2	39
Effet impôt	-	(11)
Sous-Total (A)	-	28
<b>Eléments qui seront retraités en résultat postérieurement (B)</b>	-	-
Ecart de conversion	804	210
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	-	-
Effet impôt	-	-
Sous-Total (B)	804	210
<b>Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>806</b>	<b>238</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>2 546</b>	<b>8 313</b>
<i>Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	-	-
<i>Dont part des propriétaires de la Société mère</i>	2 546	8 313

**4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES EN K€**

Variation des capitaux propres	Capital	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du Résultat Global		TOTAL (part des propriétaires de la société mère)	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL Capitaux propres
					Réserves de conversion	Réserves de juste valeur			
Situation au 31/12/2016	-	-	-	8 965	(49)	13	8 929	-	8 929
Corrections d'erreurs	-	-	-	(448)	-	-	(448)	-	(448)
Situation au 01/01/2017 retraitée	-	-	-	8 517	(49)	13	8 481	-	8 481
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(60)	(41)	(101)	-	(629)
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 515	-	-	2 515	-	2 515
Résultat global	-	-	-	2 515	(528)	-41	2 414	-	1 886
Distribution de dividendes	-	-	-	(1 160)	-	-	(1 160)	-	(1 160)
Acquisition inversée 06/10/17	15 771	24 863	(73)	25 501	(528)	-	65 534	-	65 534
Actions propres	-	-	(26)	-	-	-	(26)	-	-
Autres variations	-	-	-	75	-	-	75	-	-
Reclassement Ecart de conversion	-	-	-	(1 391)	1 391	-	-	-	-
Allocation du PPA	-	-	-	(435)	-	-	(435)	-	(435)
Corrections d'erreurs	-	-	-	(327)	-	-	(327)	-	(327)
Situation au 31/12/2017 retraitée	15 771	24 863	(99)	33 295	754	(28)	74 556	-	74 556
Retraitement IFRS 9	-	-	-	949	(949)	-	-	-	-
Situation au 01/01/2018 retraitée	15 771	24 863	(99)	34 244	(223)	-	74 556	-	74 556
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	238	-	238	-	238
Résultat de l'exercice	-	-	-	8 075	-	-	8 075	-	8 075
<b>Résultat global</b>	-	-	-	<b>8 075</b>	<b>238</b>	-	<b>8 313</b>	-	<b>8 313</b>
Actions propres	-	-	10	-	-	-	10	-	10
Augmentation de capital	983	6 811	-	-	-	-	7 794	-	7 794
Autres variations (1)	-	-	59	46	-	-	105	-	105
<b>SITUATION AU 31/12/2018</b>	<b>16 754</b>	<b>31 674</b>	<b>(30)</b>	<b>42 365</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>90 778</b>	<b>-</b>	<b>90 778</b>

(1) Les autres variations :

- sur les actions propres, concernent le reclassement de la part « liquidité » au 31 décembre 2017 du contrat de liquidité, en trésorerie et équivalent de trésorerie (et non en déduction des capitaux propres).
- sur les réserves consolidées, concernent principalement l'impact du plan d'attribution d'actions gratuites (mis en place en 2016 et débouclé en juin 2018).

**5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS EN K€**

	Notes	2017 retraité	2018
Résultat net part du Groupe	2.	1 740	8 075
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Ajustements :</b>			
Amortissements et provisions		2 570	5 086
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs		78	4
Coût de financement		240	528
Autres produits et charges calculées		66	-
Impôts		637	2 842
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers		5 331	16 534
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 571	(3 172)
Impôts (payés)/reçus		(511)	(1 283)
<b>Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>		<b>7 391</b>	<b>12 079</b>
Investissements corporels et incorporels		(4 140)	(11 011)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		21	492
Décaissements sur investissements financiers		(8)	-
Encaissement sur investissements financiers		-	87
Trésorerie nette sur acquisitions / cessions de filiales		(5 139)	2
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		<b>(9 266)</b>	<b>(10 430)</b>
Émission / souscription d'emprunts		7 532	8 238
Remboursement d'emprunts		(690)	(5 567)
Intérêts décaissés nets		(221)	(528)
Augmentation de capital		-	7 785
Incidence des variations de périmètre		-	-
Dividendes reçus/versés		(1 160)	-
Valeur de cession/(acquisition) des actions d'autocontrôle		(2)	60
Autres flux de financement		-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>5 459</b>	<b>9 988</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>3 584</b>	<b>11 636</b>
		-	-
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 286</b>	<b>5 822</b>
Effet net des variations des taux de conversion		(48)	37
Reclassement		-	59
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>6.3.2.1</b>	<b>5 822</b>	<b>17 555</b>

En 2018, la ligne reclassement concerne le reclassement de la part « liquidité » au 31 décembre 2017 du contrat de liquidité, en trésorerie et équivalent de trésorerie (et non en déduction des capitaux propres)

## 6. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 6.1. Principes et méthodes comptables

#### 6.1.1. Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de LUMIBIRD du 1<sup>er</sup> avril 2019. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Les éléments d'information ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative. Ils sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception éventuelle des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction financière d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

En raison des incertitudes inhérentes à tous processus d'évaluations, ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales estimations réalisées par le Groupe concernent - à l'actif - la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles (Goodwill et frais de développement dont les montants sont indiqués en note 6.3.1.), ainsi qu'au passif, les provisions pour risques et charges courantes (dont les montants sont indiqués en note 6.3.5.).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS. Ce référentiel inclut les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou *Standing Interpretations*

*Committee* (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou *International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) au 31 décembre 2018 et applicables à cette date.

Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2018, le Groupe a appliqué les normes dont l'application est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » : Cette norme, qui remplace les normes IAS 18 et IAS 11, introduit de nouvelles dispositions s'agissant des modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires. Elle impose de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et des services achetés. Le Groupe a choisi d'opter pour la méthode de l'impact cumulatif lors de la première application de la norme au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application a été sans impact sur les états financiers du Groupe, les pratiques du Groupe en IAS 18 ne présentant pas de divergence avec les dispositions d'IFRS 15 ; il en résulte que si les comptes 2018 avaient été établis selon les normes IAS18 et IAS11, ils ne présenteraient pas d'écarts significatifs selon IFRS15.
- IFRS 9 « instruments financiers » : Cette norme, remplace la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et introduit :
  - une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers ;
  - un nouveau principe de dépréciation pour risques de crédit des actifs financiers, basé sur le modèle des pertes de crédit attendus ;
  - un nouveau mode de comptabilisation des parts inefficaces des instruments dérivés.

Les nouvelles méthodes sont décrites dans le paragraphe « Méthodes comptables ».

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les données comparatives de l'année de première application n'ont pas été retraitées, conformément à l'approche simplifiée d'IFRS 9. En conséquence, les titres de participations non consolidés sont comptabilisés en actifs financiers à la juste valeur par « autres éléments du résultat global ». Les pertes de valeur de ces titres sont désormais enregistrées en « autres éléments du résultat global », ce qui

a conduit à reclasser au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un montant de 949 K€ des réserves consolidées en « autres éléments du résultat global ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 31 décembre 2018, la Direction a examiné et évalué les impacts d'IFRS 9 sur la dépréciation des actifs financiers et notamment des créances commerciales en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables. Aucun impact matériel n'a été identifié.

- Amendements à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 : Amendements aux IFRS 1 et IAS 28 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, les amendements de normes ou interprétations dont la date d'application est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et dont l'application anticipée est rendue possible.

Enfin s'agissant des normes dont l'application devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe est en cours d'évaluation des impacts. A la date d'établissement du présent document, le Groupe n'anticipe des impacts de première application que s'agissant de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 - contrats de location qui vient se substituer à la norme IAS 17 et aux interprétations associées : Le Groupe a choisi d'appliquer l'approche rétrospective simplifiée qui consiste à appliquer la norme de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraiter les informations comparatives.

Le Groupe estime que la première application de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entraînera une augmentation de son actif et de sa dette de l'ordre de 6 millions d'euros. S'agissant des actifs reconnus au bilan au travers de l'application de la norme IFRS, 60% environ devrait concerner des actifs immobiliers, 25% des installations techniques et des outils de productions et 12% des actifs informatiques.

### 6.1.2. Opérations majeures et comparabilité

Regroupement des groupes QUANTEL et KEOPSYS 2017 : Affectation définitive du prix d'acquisition

Le 6 octobre 2017, la société ESIRA a apporté à LUMIBIRD (ex-QUANTEL)

l'intégralité de ses participations dans le groupe KEOPSYS (composé des sociétés KEOPSYS, LEA Photonics, SENSUP, LUMIBIRD JAPAN, VELDYS). Ce regroupement d'entreprises, conclu entre les Groupes QUANTEL et KEOPSYS a été traité selon la méthode de l'acquisition inversée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Un goodwill avant réévaluation a été calculé consécutivement à ce regroupement pour un montant de 37,6 millions d'euros, calculé comme suit :

Nombre d'actions	8 832 016
Cours 06/10/2017	7,42
<b>Total (K€)</b>	<b>65 534</b>
Situation QL nette 6/10/2017	31 072
Annulation GW existant	(3 187)
Total retraité	27 885
<b>Goodwill avant réévaluation des actifs repris et passifs assumés</b>	<b>37 649</b>

Après un premier examen des éléments comptables acquis lors du regroupement d'entreprises, le Groupe avait identifié des actifs identifiables à reconnaître dans les comptes, à savoir :

- La marque « QUANTEL » pour un montant estimé provisoirement à 630 K€ ;
- Les impôts différés actifs liés aux reports déficitaires du groupe QUANTEL à la date d'acquisition, estimés provisoirement à 4 436 K€.

Le Goodwill provisoire sur l'acquisition de QUANTEL en découlant s'élevait au 31 décembre 2017 à 32 583 K€, affecté sur 3 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) distinctes : « Médical », « contrats » et « Industriel et Scientifique - Laser ».

Dans le cadre de la période de 12 mois consécutive à l'opération, le Groupe a affiné l'évaluation des actifs et passifs identifiables. Il a notamment travaillé sur :

- L'évaluation affinée de la marque QUANTEL, en ayant recours à une approche multi-critères reposant sur la détermination du surprofit futur attribuable aux brevets ainsi qu'à une approche par les revenus de licences ;
- L'évaluation de ses relations clientèles en appliquant des méthodes d'évaluation basées sur l'analyse des contrats ;
- L'évaluation des stocks acquis à la date du regroupement d'entreprises, en juste valeur (prix de vente déduits des coûts de résiduels de commercialisation) ;
- L'évaluation des autres actifs, dont les frais de développement, et passifs.



Il en ressort l'affectation définitive suivante :

	Allocation provisoire	Allocation définitive	Variation
Montant restant à allouer	37 649	37 649	-
Marque QUANTEL	(630)	(1 296)	(666)
Relation clientèle (contrats Défense)	-	(1 260)	(1 260)
IDA sur report déficitaire	(4 436)	(4 179)	257
Frais de développement	-	480	480
Autres	-	29	29
<b>GOODWILL DEFINITIF</b>	<b>32 583</b>	<b>31 424</b>	<b>1 158</b>

Dans la mesure où l'UGT « contrat » n'a pas d'autonomie propre et utilise l'infrastructure et les moyens de l'UGT « Laser », il est paru opportun de considérer que le goodwill s'affectait uniquement sur 2 UGT : l'UGT « médical » d'une part, l'UGT « Laser » d'autre part.

L'affectation de l'écart d'acquisition est calculée sur la base d'un ROC 2017 de chaque UGT concernée, soit :

- Ecart d'acquisition affecté à l'UGT « Médical » : 9 568 k€
- Ecart d'acquisition affecté à UGT « Laser » : 21 856 k€

L'impact de ces travaux d'allocation définitive sur le bilan 2017 est présenté ci-dessous :

GRUPE LUMIBIRD - ACTIF CONSOLIDE	Marque QUANTEL	Relations clientèle	IDA sur report déficitaire	Autres	TOTAL IMPACT ALLOCATION
Goodwill	(666)	(1 260)	257	511	(1 158)
Immobilisations incorporelles	1 170	1 701	-	-	2 271
Stocks	-	-	-	(1 015)	(1 015)
Impôts différés actifs	(450)	(476)	-	298	(628)
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>54</b>	<b>(35)</b>	<b>257</b>	<b>(206)</b>	<b>70</b>

GRUPE LUMIBIRD - PASSIF CONSOLIDE	Marque QUANTEL	Relations clientèle	IDA sur report déficitaire	Autres	TOTAL IMPACT ALLOCATION
Réserves consolidées	-	-	-	13	13
Résultat groupe	54	(35)	257	(724)	(448)
Capitaux propres	54	(35)	257	(711)	(435)
Autres passifs non courants	-	-	-	574	574
Impôts différés passifs	-	-	-	14	14
Total passifs non courants	-	-	-	588	588
Autres passifs courants	-	-	-	(85)	(85)
Total passifs courants	-	-	-	(85)	(85)
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>54</b>	<b>(35)</b>	<b>257</b>	<b>(206)</b>	<b>70</b>

### Opérations 2018

Acquisition par QUANTEL MEDICAL de l'activité échographie médicale de la société ECM.

En juillet 2018, ECM, Echo Control Medical, activité du Groupe IMV Technologies, spécialiste reconnu dans l'échographie animale, a cédé ses activités dédiées à la médecine humaine à QUANTEL MEDICAL. Cette opération permet à QUANTEL MEDICAL de bénéficier de technologies innovantes et complémentaires et d'accéder aux marchés exigeants de la médecine d'urgence et de la

prise en charge des pathologies musculo-squelettiques. Le prix d'acquisition a été affecté aux immobilisations incorporelles et aux stocks.

Il n'y a pas d'impacts significatifs sur le compte de résultat de l'exercice.

### Corrections d'erreurs

Dans le cadre des travaux approfondis de détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiés nécessaires à l'allocation du prix d'acquisition précisé ci-dessus, Le Groupe a identifié des erreurs de traitements comptables nécessitant de

procéder à des corrections d'erreurs. Ces corrections portaient sur :

- ❑ L'évaluation du montant des subventions constatées d'avance se rapportant aux frais de développement activés sur le Groupe KEOPSYS :

Le Groupe procède à l'activation de frais de développement, et corrélativement positionne au passif du bilan les subventions perçues sur les projets de développement correspondants. L'amortissement des subventions était constaté linéairement sur une durée de 4 ans à compter de la constatation au passif, quand l'amortissement des frais de développement sous-jacent était réalisé sur une durée de 5 ans en général à compter de la mise en commercialisation des projets. Afin d'assurer une corrélation entre l'amortissement des subventions sur projet et l'amortissement des actifs sous-jacents, un suivi particulier a été mis en place qui a mis en évidence un ajustement du montant des subventions au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 600 K€, dont 376 K€ correspondant à l'ajustement cumulé au 31 décembre 2016 ;
- ❑ L'évaluation des stocks sur l'ensemble du Groupe : Jusqu'au 31 décembre 2017, le Groupe pratiquait, dans ses comptes consolidés, une incorporation d'une quote-part de frais de développement dans la valeur des stocks. Après analyse, il apparaît que les conditions permettant cette incorporation (coûts directement attribuables et déterminés de façon fiable) n'étaient pas réunies. Le montant des stocks du Groupe a donc été revu de -243 K€ au 31 décembre 2017 dont -103 K€ provenant de l'ajustement de la juste valeur des stocks au 31 décembre 2016 ;
- ❑ La comptabilisation des contrats d'affacturage sur le Groupe QUANTEL : Jusqu'au 31 décembre 2017, le Groupe a

considéré que les créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage bénéficiaient de conditions permettant la déconsolidation de créance à l'actif du bilan et de la dette correspondante au passif du bilan. Après examen des conditions de garanties données et de couverture du risque crédit, il apparaît que les conditions ne sont pas réunies pour permettre la déconsolidation des créances et des dettes : les comptes 2017 ont donc été retraités pour un montant de 2 075 K€ à l'actif (créances clients) et 2 075 K€ au passif (concours bancaires courants) ;

- ❑ Comptabilisation des dettes financières liées au préfinancement des crédits d'impôt sur le Groupe QUANTEL : Jusqu'au 31 décembre 2017, le Groupe comptabilisait la part des dettes financières liées au préfinancement des crédits d'impôt (CIR et CICE) en « concours bancaires courants », dettes à moins d'un an, comprise dans la trésorerie passive dans l'état du tableau de flux. Compte tenu de la nature de ces dettes financières, et de leur échéance (pour partie à plus d'un an) un reclassement à hauteur de 2 696 K€ a été opéré au passif du bilan (entre dettes financières à plus d'un an et dettes financières à moins d'un an), sans impact sur le total bilan mais impactant la trésorerie nette du tableau de flux 2017.
- ❑ Comptabilisation des réserves de conversion : au 31 décembre 2017, l'ensemble des réserves de conversion n'ont pas été intégralement isolées dans le total des autres éléments du résultat global. Un reclassement entre les réserves consolidées et les réserves de conversion a donc été opéré, sans impact sur le total des capitaux propres.

L'impact de ces corrections sur le bilan 2017 est présenté ci-dessous :

GROUPE LUMIBIRD ACTIF CONSOLIDE	Montant des subventions constatées d'avance	Stocks	Contrat d'affacturage	Dettes financières	Réserves de conversion	TOTAL CORRECTIONS
Stocks	-	(243)	-	-	-	(243)
Clients	-	-	2 075	-	-	2 075
Créances d'impôt courantes	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	-	<b>(243)</b>	<b>2 075</b>	-	-	<b>1 832</b>

GROUPE LUMIBIRD PASSIF CONSOLIDE	Montant des subventions constatées d'avance	Stocks	Contrat d'affacturage	Dettes financières	Réserves de conversion	TOTAL CORRECTIONS
Capital	-	-	-	-	-	-
Réserves consolidées	(376)	(72)	-	-	(1 391)	(1 839)
Ecart de conversion	-	-	-	-	1 391	1 391
Résultat groupe	(224)	(103)	-	-	-	(327)
Capitaux propres	(600)	(175)	-	-	-	(775)
Dettes financières non courantes	-	-	-	2 696	-	2 696
Autres passifs non courants	855	-	-	-	-	855
Impôts différés passifs	-	(68)	-	-	-	(68)
Total passifs non courants	855	(68)	-	2 696	-	3 483
Dettes financières courantes	-	-	2 075	(2 696)	-	(621)
Autres passifs courants	(255)	-	-	-	-	(256)
Total passifs courants	(255)	-	2 075	(2 696)	-	(876)
<b>TOTAL PASSIF</b>	-	<b>(243)</b>	<b>2 075</b>	-	-	<b>1 832</b>

#### Données retraitées

Compte tenu de l'impact de l'allocation définitive du prix d'acquisition du regroupement QUANTEL-KEOPSYs d'une part, et de l'impact des corrections d'erreurs d'autre part, conformément à IFRS3 et IFRS8, les états financiers 2018 présentent des états financiers 2017 publiés retraités, présentant 12 mois d'activité du Groupe KEOPSYs (acquéreur comptable) et 3 mois d'activité du Groupe QUANTEL (acquise comptable) à compter de l'acquisition au 6 octobre 2017, et intégrant l'impact de l'allocation définitive du prix d'acquisition et des corrections d'erreurs sur les périodes considérées.

## Passage entre les états financiers 2017 publiés et 2017 publiés retraités

GROUPE LUMIBIRD - ACTIF CONSOLIDE	31/12/17 Publié	Allocation PPA	Correction d'erreur et reclassement	31/12/2017 Publié retraité
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	32 582	(1 158)	-	31 424
Immobilisations incorporelles	16 647	2 871	-	19 519
Immobilisations corporelles	6 053	-	-	6 053
Actifs financiers non courants	1 076	-	-	1 076
Créance d'impôt non courante	4 107	-	-	4 107
Impôts différés actifs	6 960	(628)	-	6 332
<b>Total actifs non courants</b>	<b>67 426</b>	<b>1 085</b>	<b>-</b>	<b>68 510</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	19 621	(1 015)	(243)	18 363
Clients	15 770	-	2 075	17 845
Créances d'impôt courantes	1 989	-	-	1 989
Autres actifs courants	3 634	-	-	3 634
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 737	-	-	10 737
<b>Total actifs courants</b>	<b>51 751</b>	<b>(1 015)</b>	<b>1 832</b>	<b>52 569</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>119 177</b>	<b>70</b>	<b>1 832</b>	<b>121 079</b>

GROUPE LUMIBIRD - PASSIF CONSOLIDE	31/12/17 Publié	Allocation PPA	Correction d'erreur et reclassement	31/12/2017 Publié retraité
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital	15 771	-	-	15 771
Réserves consolidées	58 114	13	(1 839)	56 289
Ecart de conversion	(637)	-	1 391	754
Résultat groupe	2 515	(448)	(327)	1 740
<b>Capitaux propres</b>	<b>75 764</b>	<b>(435)</b>	<b>(775)</b>	<b>74 556</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Dettes financières non courantes	9 892	-	2 696	12 588
Avantages du personnel	1 780	-	-	1 780
Provisions non courantes	35	-	-	35
Autres passifs non courants	813	574	855	2 242
Impôts différés passifs	2 356	14	(68)	2 303
<b>Total passifs non courants</b>	<b>14 876</b>	<b>588</b>	<b>3 483</b>	<b>18 948</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes financières courantes	10 805	-	(621)	10 185
Provisions courantes	1 149	-	-	1 149
Impôt exigible	130	-	-	130
Autres passifs courants	16 451	(85)	(255)	16 112
<b>Total passifs courants</b>	<b>28 536</b>	<b>(85)</b>	<b>(876)</b>	<b>27 576</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>119 177</b>	<b>70</b>	<b>1 832</b>	<b>121 079</b>

GROUPE LUMIBIRD - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	31/12/17 Publié	Allocation PPA	Correction d'erreur et reclassement	31/12/2017 Publié retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>37 525</b>	-	-	<b>37 525</b>
Autres produits des activités ordinaires	147	-	145	292
Achats consommés	(16 085)	(1 044)	(169)	(17 298)
Charges de personnel	(8 893)	-	-	(8 893)
Charges externes	(5 407)	-	-	(5 407)
Impôts et taxes	(624)	-	-	(624)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>6 663</b>	<b>(1 044)</b>	<b>(24)</b>	<b>5 595</b>
Amortissements	(2 139)	(49)	-	(2 188)
Provisions	(288)	(9)	34	(262)
Autres produits/ autres charges	607	-	(369)	237
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 843</b>	<b>(1 102)</b>	<b>(359)</b>	<b>3 383</b>
Résultat sur cessions d'immobilisations	10	-	-	10
Effet des variations de périmètre	(615)	-	-	(615)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4 239</b>	<b>(1 102)</b>	<b>(359)</b>	<b>2 778</b>
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	6	-	-	6
Coût de l'endettement financier brut	(293)	-	(60)	(353)
Coût de l'endettement financier net	(286)	-	(60)	(346)
Autres produits et charges financiers	(115)	-	60	(55)
<b>Résultat financier</b>	<b>(401)</b>	-	-	<b>(401)</b>
Impôt sur les bénéfices	(1 323)	654	32	(637)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>2 515</b>	<b>(448)</b>	<b>(327)</b>	<b>1 740</b>

### 6.1.3. Périmètre et méthode d'intégration

Le périmètre de consolidation du Groupe LUMIBIRD comprend, outre la Société mère consolidante LUMIBIRD SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique. Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, dans certaines conditions, donner un droit de vote à LUMIBIRD SA ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles. Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill.

### 6.1.4. Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

La monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe LUMIBIRD est l'euro.

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de clôture.

- Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, dans la mesure où il n'y a pas de fluctuations significatives des cours ;
- Le tableau de flux de trésorerie est converti au taux moyen à l'exception de la trésorerie qui est convertie au taux de clôture.

- Les différences de conversion entre les actifs et les passifs au cours de clôture et le compte de résultat au taux moyen sont enregistrées distinctement au poste « Ecarts de conversion » dans les autres éléments du résultat global.

### 6.1.5. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel, hormis ceux relevant d'une nature financière et ceux relatifs à des flux sous-jacents enregistrés directement en capitaux propres.

### 6.1.6. Couverture de taux

Le Groupe ne détient plus d'instrument dérivé de taux au 31 décembre 2018.

### 6.1.7. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### Goodwill

Les goodwill représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition si des informations nouvelles sont obtenues à propos d'un élément qui existait à la date d'acquisition.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs ou passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure à la contrepartie transférée, la différence est immédiatement reconnue en résultat l'année de l'acquisition.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement consolidée ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

### Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement :

- ▢ Les frais de développement, qui sont immobilisés dès que sont démontrés :
  - L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
  - La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
  - Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ;
- ▢ Les frais de recherche et les développements ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les développements capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, généralement 5 ans.
- ▢ La marque QUANTEL, qui ne fait pas l'objet d'un amortissement ;
- ▢ La valeur incorporelle des contrats défenses, amortis sur une durée de 9 ans ;
- ▢ Les logiciels acquis, amortis linéairement sur trois ans.

### Immobilisations corporelles

Le Groupe LUMIBIRD n'ayant pas vocation récurrente à céder ses actifs, la valeur résiduelle d'une immobilisation au terme de sa période d'amortissement est nulle (les immobilisations sont donc amorties sur la totalité de leur valeur). Le Groupe n'a pas

opté pour la réévaluation de ses immobilisations corporelles (conservation du coût historique pour l'ensemble des catégories d'immobilisations, diminué des amortissements et des dépréciations de valeur éventuelle).

Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

Nature	Durée	Méthode
Constructions	10 à 30 ans	Linéaire
Agencements constructions	10 ans	Linéaire
Matériel industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements matériel industriel	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ▢ Le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- ▢ Le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- ▢ L'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- ▢ L'existence d'une option d'achat favorable,
- ▢ La nature spécifique de l'actif loué.

S'agissant des contrats de location financement :

- ▢ Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.
- ▢ La dette constatée est amortie selon un plan déterminant la charge d'intérêt au titre d'une période sur la base du taux implicite du contrat appliqué au capital restant dû en début de période. La charge d'intérêt est comptabilisée en charges financières de l'exercice au cours duquel l'emprunt concerné est engagé ;
- ▢ Les impôts différés induits par ce retraitement font l'objet d'une reconnaissance dans les comptes conformément aux principes de reconnaissance des impôts.

Valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de test de perte de valeur dans certaines circonstances :

- Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur ;
- Pour les autres immobilisations, à chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine.
- La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants, à savoir, pour le Groupe LUMIBIRD :

- l'UGT « Médical » ;
- l'UGT « Laser » ;

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital après impôts pour chacune des unités génératrices de trésorerie. En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part, et le taux de croissance de l'activité d'autre part,

sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Pour réaliser les tests de dépréciation à la clôture de l'exercice 2018, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation de 8,9% ;
- Taux de croissance à l'infini de 2% (reflétant les projections des analystes suivants la valeur).



#### 6.1.8. Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « autres passifs courants ». Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement de l'actif auquel elles sont adossées, sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Les éventuelles subventions d'exploitation couvrant des charges de la période sont constatées directement en revenus, sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

#### 6.1.9. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

#### 6.1.10. Instruments financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- Les actifs financiers : les titres de participation non consolidés, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.
- Les passifs financiers : les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les dettes fournisseurs et comptes associés et la juste valeur des instruments financiers dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». En application de cette norme, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). A titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de

la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les titres de participations non consolidés sont comptabilisés, sur options, en actifs financiers à la juste valeur par « autres éléments du résultat global », non recyclable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Créances : Les créances sont comptabilisées au coût amorti. Pour leur dépréciation, le Groupe applique la méthode simplifiée proposée par IFRS 9 et reconnaît pour ces créances les pertes attendues à maturité. Ces pertes attendues sont appréciées en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

#### 6.1.11. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

#### 6.1.12. Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

#### 6.1.13. Paiements fondés sur actions au profit du personnel

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucun plan en cours.

#### 6.1.14. Actions gratuites

Conformément à IFRS 2, une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

- Chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées ; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des

actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'incessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de ré-estimations ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse.

- La juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.

Lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la condition de présence (période d'acquisition).

#### 6.1.15. Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée dans le chapitre « Gestion des risques et litiges - litiges et faits exceptionnels » des présentes annexes.

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent :

- la couverture des garanties clients ;
- des risques et litiges divers ;
- les avantages au personnel.

#### Pertes à terminaison

Les coûts totaux des contrats et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimations afin de suivre le niveau des marges attendues. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison sera comptabilisée pour la totalité de la perte estimée.

#### Garanties

Les produits vendus par le Groupe bénéficient d'une garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des

durées variant d'un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

#### Avantages au personnel

Les avantages au personnel concernent les engagements du Groupe - sur les filiales françaises - en matière d'indemnités de fin de carrière et sont évalués conformément à la norme IAS 19 Révisée. Le Groupe n'externalisant pas son engagement, ce dernier est constaté dans les comptes sous forme de provisions, calculé sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode prospective (méthode des unités de crédit projetées) intégrant notamment :

- les éléments statistiques de la table générationnelle TPF 2005 permettant de déterminer des probabilité de mortalité
- le taux de rotation moyen par tranche d'âge permettant de déterminer les probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite
- l'âge et l'ancienneté du personnel
- un coefficient d'évolution des rémunérations et un taux d'actualisation. Le taux retenu pour l'actualisation est de 1,57% en 2018 contre 1,30% en 2017.

Les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global, en application d'IAS 19.

#### 6.1.16. Produits de l'activité ordinaire

Conformément aux dispositions de la norme IFRS15, le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre le Groupe et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera le paiement auquel il a droit, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat sont engagées à s'acquitter de leurs obligations respectives.

#### Contrats à obligations de performance multiples :

Le Groupe est amené à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut en bénéficier.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles sur la base de son prix de vente individuel.

#### Principal ou Agent :

Lorsque le Groupe fournit des approvisionnements spécifiques aux clients, qualifiés de prestations distinctes, il agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu :

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsqu'il a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de performance en fournissant au client un bien ou un service promis.

- Pour les obligations de performance remplies progressivement (chiffre d'affaires en continu), le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des coûts encourus par comparaison avec les coûts globaux prévus au contrat. Par ailleurs, quand le Groupe construit des actifs en série, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus, quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire des biens que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou que les dits actifs n'ont pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.
- Pour les obligations de performance remplies à une date donnée, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires au moment où il transfère le contrôle du bien ou du service au client.

#### 6.1.17. Impôts différés

Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs comptables consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de la clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

#### 6.1.18. Information sectorielle

Le Groupe distingue son activité médicale de son activité industrielle et scientifique. L'information sectorielle est présentée en note 6.4.2.

#### 6.1.19. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, retraitées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions, soit, pour l'exercice 2018, 15 798 190 actions.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31 décembre 2018, il n'existait aucune action ordinaire potentielle dilutive.

#### 6.1.20. Éléments financiers au compte de résultat

##### Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « produits de trésorerie et équivalent de trésorerie » comprend principalement le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de

valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

#### Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculées au taux d'intérêt effectif ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts, le cas échéant.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

#### Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions et aux pertes de valeur sur actifs financiers.

## 6.2. Périmètre de consolidation

### 6.2.1. Société mère

LUMIBIRD SA

Société anonyme au capital de 16 754 425 €

2 rue Paul Sabatier - 22 300 Lannion

## 6.2.2. Filiales consolidées

Sociétés	Siège	Mode de consolidation	Date de clôture	Pourcentage détenu
QUANTEL MEDICAL	Cournon d'Auvergne (France)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31-déc	100%
QUANTEL USA	Bozeman (USA)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31-déc	100%
QUANTEL DERMA GmbH	Erlangen (Allemagne)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31-déc	100%
ATLAS LASERS	Les Ulis (France)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31-déc	100%
QUANTEL GmbH	Cologne (Allemagne)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31-déc	100%
SOFILAS	Les Ulis (France)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31-déc	100%
KEOPSYS INDUSTRIES (ex-LEA Photonics)	Lannion (France)	Intégration globale à compter du 01/01/2016	31-déc	100%
SENSUP	Rennes (France)	Intégration globale à compter du 01/01/2016	31-déc	100%
VELDYS	Lannion (France)	Intégration globale à compter du 01/01/2016	31-déc	100%
KEOPSYS INC	Bozeman (USA)	Intégration globale à compter du 01/01/2016	31-déc	100%
LUMIBIRD JAPAN	Tokyo (Japon)	Intégration globale à compter du 01/04/2017	31-déc	100%
QUANTEL MEDICAL IMMO	Cournon d'Auvergne (France)	Intégration globale à compter de décembre 2017	31-déc	100%
LUMIBIRD CHINA	Shanghai (Chine)	Intégration globale à compter du 01/07/2018	31-déc	100%
QUANTEL MEDICAL POLSKA	Varsovie (Pologne)	Intégration globale à compter de mars 2018	31-déc	100%
ELIASE	Les Ulis (France)	Intégration globale à compter du 01/07/2018	31-déc	100%
QUANTEL TECHNOLOGIES	Les Ulis (France)	Intégration globale à compter du 01/07/2018	31-déc	100%

### 6.3. Informations relatives aux postes de bilan

#### 6.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

IMMOBILISATIONS	31/12/2017 Retraité	Acquisition de l'exercice	Sorties de l'exercice	Variation de périmètre	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2018
Goodwill	31 424	-	-	-	(7)	31 417
<b>Total des Goodwill</b>	<b>31 424</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>31 417</b>
Frais de développement (1)	49 478	6 681	(4 987)	-	2 407	53 579
Marque	1 800	-	-	-	-	1 800
Contrats Défense	1 750	-	-	-	-	1 750
Autres immobilisations incorporelles	1 960	112	(356)	-	(91)	1 624
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>54 988</b>	<b>6 792</b>	<b>(5 343)</b>	<b>-</b>	<b>2 316</b>	<b>58 753</b>
Terrains	100	183	-	-	-	283
Constructions	1 836	1 883	-	-	4	3 723
Inst. Techniques, matériels et outillages	11 073	1 085	(2 959)	-	306	9 504
Autres immobilisations corporelles	4 567	681	(393)	-	(22)	4 832
Immobilisations en cours	199	142	-	-	(199)	142
Immobilisations en location - financement	2 389	345	-	-	-	2 734
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>20 163</b>	<b>4 318</b>	<b>(3 352)</b>	<b>-</b>	<b>89</b>	<b>21 218</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 575</b>	<b>11 110</b>	<b>(8 695)</b>	<b>-</b>	<b>2 397</b>	<b>111 388</b>

AMORTISSEMENTS OU PERTE DE VALEUR	31/12/2017 Retraité	Acquisiti n de l'exercice	Sorties de l'exercic e	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2018
Goodwill (2)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des Goodwill</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Frais de développement	(34 159)	(3 202)	5 065	-	(2 322)	(34 618)
Marque	-	-	-	-	-	-
Contrats défenses	(49)	(195)	-	-	-	(244)
Autres immobilisations incorporelles	(1 262)	(326)	356	-	-	(1 231)
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>(35 469)</b>	<b>(3 723)</b>	<b>5 421</b>	<b>-</b>	<b>(2 322)</b>	<b>(36 093)</b>
Constructions	(690)	(212)	-	-	(2)	(904)
Inst. Techniques, matériels et outillages	(9 827)	(350)	2 493	-	(169)	(7 852)
Autres immobilisations corporelles	(2 506)	(592)	391	-	107	(2 601)
Immobilisations en location - financement	(1 088)	(426)	-	-	(3)	(1 517)
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>(14 111)</b>	<b>(1 581)</b>	<b>2 884</b>	<b>-</b>	<b>(67)</b>	<b>(12 875)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(49 580)</b>	<b>(5 304)</b>	<b>8 305</b>	<b>-</b>	<b>(2 389)</b>	<b>(48 968)</b>

VALEUR NETTE	31/12/2017 Retraité	Acquisition de L'exercice	Sorties de L'exercice	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2018
Goodwill (2)	31 424	-	-	-	(7)	31 417
<b>Total des Goodwill</b>	<b>31 424</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>31 417</b>
Frais de développement	15 319	3 478	78	-	85	18 960
Marque	1 800	-	-	-	-	1 800
Contrats défenses	1 701	(195)	-	-	-	1 506
Autres immobilisations incorporelles	698	(214)	-	-	(91)	393
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>19 519</b>	<b>3 070</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>22 660</b>
Terrains	100	183	-	-	-	283
Constructions	1 146	1 670	-	-	2	2 818
Inst. Techniques, matériels et outillages	1 246	734	(466)	-	137	1 652
Autres immobilisations corporelles	2 061	88	(2)	-	84	2 232
Immobilisations corporelles en cours	199	142	-	-	(199)	142
Immobilisations en location - financement	1 301	(81)	-	-	(3)	1 217
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>6 053</b>	<b>2 737</b>	<b>(468)</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>8 344</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 995</b>	<b>5 806</b>	<b>(390)</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>62 420</b>

(1) les frais de développement correspondent aux frais de développement activés par le Groupe. Sur l'exercice 2018, les acquisitions de frais de développement comprennent :

- Les frais de développement engagés dans l'exercice et activés, pour un montant de 5 101 K€
- Les frais de développement acquis - pour un montant de 1 580 K€ - dans le cadre de l'acquisition des activités d'échographie dédiées à la médecine humaine d'ECM (filiale du Groupe IMV Technologies).

(2) Sans indice de perte de valeur, les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an, au 31 décembre. Le test de dépréciation réalisé en 2018 (selon les modalités précisées dans la présente annexe, dans les principes et méthodes comptables - valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles) a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater. Les tests de sensibilité appliqués aux différentes UGT ont consisté à faire varier le taux d'actualisation et de croissance à l'infini par tranche de 1% et et les flux de trésorerie par tranche de 10%. Une synthèse de la valeur des UGT et des tests réalisés est présentée ci-dessous :

(en K€)	Valeur utilité UGT	Valeur comptable UGT	Variation de la valeur d'utilité de l'UGT si :		
			Augmentation du taux d'actualisation de 1%	Diminution du taux de croissance à l'infini de - 1%	Diminution des flux de trésorerie de - 10%
UGT Laser	179 655	61 789	(25 492)	(18 996)	(17 966)
UGT Médical	40 372	32 892	(5 743)	(4 282)	(4 037)

Il est, par ailleurs, précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

## 6.3.2. Instruments financiers

	2017 retraité			2018		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Actifs financiers à la JV par les OCI	15	-	15	Ns	-	Ns
Prêts et créances financières au coût amorti	1 060	-	1 060	994	-	994
<b>Actifs financiers</b>	<b>1 075</b>		<b>1 075</b>	<b>995</b>	<b>-</b>	<b>995</b>
Créances clients	-	17 846	17 846	-	25 148	25 148
Autres actifs courants	4 107	5 623	9 731	5 330	7 844	13 174
Prêts et créances opérationnels au coût amorti	4 107	23 469	27 576	5 330	32 992	38 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	10 737	10 737	-	21 593	21 593
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>5 182</b>	<b>34 206</b>	<b>39 389</b>	<b>6 325</b>	<b>54 585</b>	<b>60 910</b>
Dettes financières	12 588	10 185	22 773	16 884	7 704	24 588
Dettes d'impôt	-	130	130	-	41	41
Autres passifs	2 242	16 112	18 354	2 756	27 113	29 869
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>14 830</b>	<b>26 426</b>	<b>41 257</b>	<b>19 640</b>	<b>34 858</b>	<b>54 498</b>

Au 31 décembre 2018 le montant des créances cédées au titre de contrat d'affacturage et non décomptabilisées est de 1 299 K€.

## 6.3.2.1. Actifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par les OCI

Les actifs financiers à la juste valeur par les OCI concernent, au 31 décembre 2018 des titres non consolidés MEDSURGE (société dont le Groupe détient une participation inférieure à 10%), dont la juste valeur est nulle.

	31/12/2017 retraité	Acquisitions	Sorties de l'exercice	Autres mouvements	31/12/2018
Juste valeur					
Titres GIAC	15	-	(15)	-	-
Titres MEDSURGE	-	-	-	-	-
<b>Titres non consolidés</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Prêts et créances au coût amorti

	2017 retraité			2018		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Dépôts et cautionnement	1 060	-	1 060	994	-	994
Prêts	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances financières</b>	<b>1 060</b>	<b>-</b>	<b>1 060</b>	<b>994</b>	<b>-</b>	<b>994</b>
Créances clients	-	17 846	17 846	-	25 148	25 148
Créances d'impôts (IS)	4 107	1 989	6 097	5 234	1 430	6 664
Créances sociales	-	54	54	96	124	220
Créances fiscales (hors IS)	-	886	886	-	3 050	3 050
Avances et acomptes versés	-	449	449	-	1 201	1 201
Créances diverses	-	2 245	2 245	-	2 039	2 039
Autres actifs courants	4 107	5 623	9 731	5 330	7 844	13 174
<b>Prêts et créances opérationnels</b>	<b>4 107</b>	<b>23 469</b>	<b>27 576</b>	<b>5 330</b>	<b>32 992</b>	<b>38 322</b>
<b>PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI</b>	<b>5 168</b>	<b>23 469</b>	<b>28 637</b>	<b>6 324</b>	<b>32 992</b>	<b>39 316</b>

Les dépôts et cautionnements correspondent principalement aux gages espèces déposés dans le cadre d'emprunt contracté auprès de la BPI (700 K€) et dans une moindre mesure aux dépôts de garantie sur le bâtiment des Ulis pour 170 K€.



La décomposition des prêts et créances amorti entre valeur brute et valeur nette est présentée ci-dessous :

	2017 retraité			2018		
	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	Perte de valeur	Net
Prêts et créances financiers	1 060	-	1 060	994	-	994
Clients	18 169	(323)	17 846	25 351	(203)	25 148
Autres actifs	9 731	-	9 731	13 174	-	13 174
<b>PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI</b>	<b>28 960</b>	<b>(323)</b>	<b>28 637</b>	<b>39 519</b>	<b>(203)</b>	<b>39 316</b>

Créances d'impôts	2017 retraité			2018		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Crédit d'impôt recherche	3 398	1 634	5 033	4 077	1 170	5 247
Crédit Impôt compétitivité emploi	823	319	1 142	1 078	259	1 337
Autres créances d'impôts	(114)	36	(78)	79	-	79
<b>TOTAL CREANCES D'IMPOTS</b>	<b>4 107</b>	<b>1 989</b>	<b>6 097</b>	<b>5 234</b>	<b>1 430</b>	<b>6 663</b>
Dette d'impôts (IS)	-	130	130	-	41	41
<b>TOTAL DETTES D'IMPOTS</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

#### Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement (a)	36	27
Comptes bancaires (b)	10 702	21 567
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière (a) + (b)</b>	<b>10 737</b>	<b>21 593</b>
Concours bancaires courants (c)	(4 879)	(4 011)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie (b)+(c)</b>	<b>5 822</b>	<b>17 555</b>

#### 6.3.2.2. Passifs financiers

##### Dettes financières

	2017 retraité			2018		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Dettes auprès des établissements de crédit	8 253	804	9 057	14 051	1 609	15 661
Emprunts obligataires	-	2 800	2 800	-	-	-
Location-financement	801	432	1 233	669	450	1 119
Aide / avance remboursable	838	156	994	624	425	1 049
Financement des crédits d'impôts	2 696	1 018	3 714	1 532	1 165	2 697
Autres emprunts et dettes financières	-	96	96	8	44	51
Concours bancaires courants	-	4 879	4 879	-	4 011	4 011
<b>TOTAL</b>	<b>12 588</b>	<b>10 185</b>	<b>22 773</b>	<b>16 884</b>	<b>7 704</b>	<b>24 588</b>

La Société a émis, en décembre 2012, un emprunt obligataire de 2 800 K€. Cet emprunt obligataire représenté par 28 obligations de 100 000 euros de valeur nominale chacune a été intégralement souscrit par le fonds Micado France 2018. Il a été intégralement remboursé par anticipation au 30 juin 2018.

Les crédits d'impôt recherche 2014 à 2016 et le CICE 2014 à 2017 de LUMIBIRD et QUANTEL MEDICAL ont été cédés en garantie d'une avance renouvelable annuellement, d'un montant de 2 696 K€ au 31 décembre 2018.

La variation de l'endettement sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

	31/12/2017 retraité	Augm.	Dimin.	Ecart de conversion	Autres mouvts	31/12/2018
Dettes auprès des établissements de crédit	9 057	7 653	(1 051)	2	-	15 661
Emprunts obligataires	2 800	-	(2 800)	-	-	-
Location-financement	1 233	345	(468)	10	-	1 119
Aide / avance remboursable	994	222	(168)	-	-	1 049
Financement des crédits d'impôts	3 714	-	(1 018)	-	-	2 697
Autres emprunts et dettes financières	96	19	(63)	-	-	51
<b>Total (hors trésorerie passive)</b>	<b>17 894</b>	<b>8 238</b>	<b>(5 567)</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>20 577</b>
Concours bancaires courants	4 879	-	(868)	-	-	4 011
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>22 773</b>	<b>8 238</b>	<b>(6 435)</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>24 588</b>

La décomposition des dettes financières se présente comme suit :

	TOTAL	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	15 661	1 609	9 081	4 970
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Location-financement	1 119	450	668	-
Aide / avance remboursable	1 049	425	624	-
Financement des crédits d'impôts	2 697	1 165	1 532	-
Autres emprunts et dettes financières	51	44	7	-
Concours bancaires courants	4 011	4 011	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 588</b>	<b>7 704</b>	<b>11 913</b>	<b>4 970</b>

S'agissant des contrats de location financement, les paiements minimaux futurs s'élèvent, au 31 décembre 2018 à 1 250 K€ et se décomposent, par échéance, comme suit :

	31/12/2018	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel & outillage	1 110	418	693	-
Autres immobilisations corporelles	140	90	50	-
<b>TOTAL PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX</b>	<b>1 250</b>	<b>507</b>	<b>743</b>	<b>-</b>

#### Autres passifs au coût amorti

	2017 retraité			2018		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Fournisseurs	-	7 568	7 568	-	10 688	10 688
Avances clients	-	893	893	-	1 613	1 613
Dettes sociales	-	5 132	5 132	-	5 397	5 397
Dettes fiscales (hors IS)	-	699	699	-	3 422	3 422
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-	280	280
Subventions (y compris CIR étalé)	2 242	400	2 642	2 756	545	3 301
Produits constatés d'avance sur contrats	-	528	528	-	4 833	4 833
Autres dettes diverses	-	892	892	-	335	335
<b>Total hors IS</b>	<b>2 242</b>	<b>16 112</b>	<b>18 354</b>	<b>2 756</b>	<b>27 113</b>	<b>29 869</b>
IS	-	130	130	-	41	41
<b>TOTAL</b>	<b>2 242</b>	<b>16 242</b>	<b>18 484</b>	<b>2 756</b>	<b>27 154</b>	<b>29 910</b>

Le crédit d'impôt recherche constaté, pour la part correspondant aux projets de développement ayant fait l'objet d'une constatation en frais de développement à l'actif, est constaté en « subventions à étaler » au passif du bilan, et ramené au résultat au rythme d'amortissement de l'actif sous-jacent.

Les produits constatés d'avance sur contrats concernent les contrats dont le chiffre d'affaires est reconnu en continu pour lesquels le Groupe applique la méthode de l'avancement.

## 6.3.3. Stocks et encours

	31/12/2017	31/12/2018		Net
	retraité Net	Brut	Provision	
Matières premières et consommables	8 768	12 382	(2 440)	9 941
Travaux en cours	1 543	2 153	-	2 153
Produits Finis	3 081	5 287	(563)	4 725
Marchandises	4 972	6 866	(839)	6 027
<b>TOTAL STOCKS ET EN COURS</b>	<b>18 363</b>	<b>26 688</b>	<b>(3 842)</b>	<b>22 846</b>

## 6.3.4. Capitaux propres

## Composition du capital

En nombre d'actions	
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 (capital social historique de QUANTEL SA)	8 832 016
Augmentation de capital (liée à l'acquisition inversée de QUANTEL)	6 939 441
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2017</b>	<b>15 771 457</b>
Attribution d'actions gratuites (juin 2018)	113 100
Augmentation de capital (décembre 2018)	869 868
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2018</b>	<b>16 754 425</b>

Au 31 décembre 2018, ces 16 754 425 actions de 1 € chacune sont entièrement libérées, et représentent un capital de 16 754 425 €. Elles sont détenues au 31 décembre 2018 par :

	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote <sup>(1)</sup>	% droits de vote <sup>(2)</sup>
EURODYNE <sup>(3)</sup>	1 783 488	10,64%	2 527 554	14,23%
ESIRA <sup>(4)</sup>	7 319 457	43,69%	7 319 457	41,20%
Concert EURODYNE/ESIRA	9 102 945	54,33%	9 847 011	55,43%
AMIRAL GESTION <sup>(5)</sup>	920 966	5,50%	920 966	5,19%
COGEFI GESTION <sup>(5)</sup>	10 476	0,06%	10 476	0,06%
KEREN FINANCE <sup>(5)</sup>	511 238	3,05%	511 238	2,87%
FINANCIERE ARBEVEL <sup>(5)</sup>	866 388	5,17%	866 388	4,90%
Autres dont public	5 342 412	31,89%	5 606 033	31,56%

(1) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 17 762 112 au 31 décembre 2018 et de 17 752 451 au 29 mars 2019.

(2) Droits de vote exerçables en Assemblée Générale des actionnaires.

(3) La société EURODYNE est une société par actions simplifiée de droit français dont le capital est intégralement détenu par ESIRA, qui en est également le Président.

(4) La société ESIRA est une société par actions simplifiée contrôlée par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général de la Société.

(5) Société de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

## Actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite d'un plafond représentant 10% du capital social de la Société existant à la date de décision d'attribution.

Le Conseil d'Administration a procédé le 3 juin 2016 à l'attribution gratuite d'un

nombre de 339 650 actions de la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de certaines des sociétés qui sont liées. La date d'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 3 juin 2016 a été fixée au 3 juin 2018. Par décision du 4 juin 2018, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'expiration de la période d'acquisition et la levée des conditions de l'acquisition définitive des actions, à savoir la condition de présence et la réalisation des conditions de performance. Il a en conséquence décidé l'émission de 113 100 actions nouvelles.

La valeur du plan d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plan d'action gratuites	Plan du 03/06/2016	Plan du 03/06/2016	Plan du 03/06/2016	Total
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	129 650	60 000	150 000	339 650
Date du Conseil décidant l'attribution	03/06/2016	03/06/2016	03/06/2016	-
Fin de la période d'acquisition	03/06/2018	03/06/2018	03/06/2018	-
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	3,91	3,91	3,91	-
Forfait social (C)	20%	20%	20%	-
Valeur du plan au 03/06/2016 (A*B* (1+C))	608 318	281 520	703 800	1 593 638
Nombre d'actions gratuites annulées/refusées	16 550	60 000	150 000	226 550
Nombre d'actions restantes à la date d'acquisition (03/06/18)	113 100	0	0	113 100
Nombre d'actions restantes au 31 décembre 2018	-	-	-	-
<b>VALEUR DU PLAN AU 31/12/2018 (KE)</b>	-	-	-	-

### 6.3.5. Provisions

Nature des provisions	31/12/2017 retraité	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Impact KP	Autres mouvts	31/12/2018
<b>non courantes</b>							
- Avantages au personnel	1 780	169	-	-	(39)	241	2 150
- Autres provisions non courantes	35	-	-	-	-	(7)	28
<b>Provisions non courantes</b>	<b>1 815</b>	<b>169</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(39)</b>	<b>234</b>	<b>2 178</b>
<b>courantes</b>							
- Avantages au personnel	241	-	-	-	-	(241)	-
- Garanties données aux clients	374	183	-	(186)	-	3	374
- Autres provisions courantes	534	64	(293)	(163)	-	7	148
<b>Provisions courantes</b>	<b>1 149</b>	<b>247</b>	<b>(293)</b>	<b>(350)</b>	<b>-</b>	<b>(231)</b>	<b>522</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 964</b>	<b>415</b>	<b>(293)</b>	<b>(350)</b>	<b>(39)</b>	<b>3</b>	<b>2 700</b>

#### Avantages au personnel - Indemnités de fin de carrière

Les avantages au personnel dont bénéficient les salariés français du Groupe sont les indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe évolue comme suit :

	31/12/2018
<b>Montant de l'engagement en début d'exercice</b>	<b>2 021</b>
Coûts des services rendus dans l'exercice	144
Intérêts crédités dans l'exercice	25
Prestations réglées dans l'exercice	-
Ecart actuariels	(39)
Autres (dont écart de conversion)	-
<b>Montant de l'engagement en fin d'exercice</b>	<b>2 150</b>

#### Litiges et faits exceptionnels

La plainte déposée dans le Delaware aux États-Unis à l'encontre de QUANTEL MEDICAL et LUMIBIRD en France, ainsi que QUANTEL USA, le 9 janvier 2018, par la société IRIDEX, en contrefaçon de brevet et de marque, ainsi que pour violation de contrat a été retirée par la société IRIDEX, sans pénalité pour LUMIBIRD SA et le Groupe. La provision de 200 KE constatée par le Groupe pour couvrir les frais inhérents à l'instruction de ce dossier a été reprise.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### 6.3.6. Impôts différés

La ventilation et la variation des impôts différés par nature est présentée ci-dessous :

	31/12/2017 retraité	Variation en résultat	Variation / OCI	EC	Autres variations	31/12/2018
Déficits activés et décalages temporaires	9 314	(2 327)	-	31	-	7 018
Engagements de retraite	555	47	(11)	-	-	591
Annulation dép. de compte courant Intragroupe	(418)	70	-	-	-	(348)
Activation des frais de développement	(4 039)	(600)	-	(23)	-	(4 662)
Contrat à l'avancement	(836)	242	-	(4)	-	(599)
Marque QUANTEL	(450)	-	-	-	-	(450)
Crédits baux	(13)	(6)	-	-	-	(19)
Marge sur stock	116	64	-	-	-	180
Autres (Charge à répartir, Divers)	(200)	294	-	-	(7)	87
<b>Total Net des Impôts différés</b>	<b>4 029</b>	<b>(2 216)</b>	<b>(11)</b>	<b>4</b>	<b>(7)</b>	<b>1 799</b>
Dont impôts différés actifs	6 332					4 858
Dont impôts différés passifs	(2 303)					3 059

### 6.3.7. Engagements hors bilan

#### 6.3.7.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

	31/12/2017	31/12/2018
Créances cédées non échues	-	-
Cautions données sur des marchés	52	59
- Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-
- Nantissement de titres	-	-
Suretés réelles	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>59</b>

#### 6.3.7.2 Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

	31/12/2017	31/12/2018
Créances professionnelles cédées	-	-
Cautions ou lettres d'intention	-	500
- Gages et Nantissements d'actifs incorporels et corporels	1 558	4 466
- Gages et Nantissement de titres	-	-
- Privilèges de prêteurs de deniers	1 041	2 987
Suretés réelles	2 599	7 453
<b>TOTAL</b>	<b>2 599</b>	<b>7 953</b>

Toutes les suretés ci-dessus mentionnées couvrent des dettes portées au bilan, à l'exception d'un nantissement de fonds de commerce à hauteur de 600 K€ couvrant une ouverture de crédit de même montant, non utilisée à ce jour.

A l'exception de ce nantissement, le montant indiqué ci-dessus au titre des suretés correspond au montant total de l'engagement

donné au moment de la contraction des emprunts sous-jacents. Le capital restant dû des emprunts couverts par ces engagements s'élève au 31 décembre 2018 à 6 018 K€.

Les cautions correspondent à celles données par LUMIBIRD SA à la Banque populaire du Massif Central pour couvrir toutes les lignes de financement court terme de QUANTEL MEDICAL, pour un montant maximum de 500 K€.

## 6.4. Notes sur le compte de résultat

### 6.4.1. Produits des activités ordinaires

La ventilation des produits des activités ordinaires est présentée ci-dessous :

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Ventes France	9 010	30 860
Ventes hors France	28 515	69 837
Autres produits des activités ordinaires	292	1 099
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>37 817</b>	<b>101 796<sup>(1)</sup></b>
<i>Dont chiffre d'affaires reconnu en continu (1)</i>	<i>9 538</i>	<i>18 889</i>

(1) conformément aux principes exposés au point 6.1.16 des notes aux annexes consolidées

La répartition des ventes hors France par pays de destination est présentée ci-dessous :

Pays	31/12/2017 retraité	% du CA hors France	31/12/2018	% du CA hors France
Etats Unis	4 868	17%	16 727	24%
Chine	5 997	21%	9 028	13%
Allemagne	1 345	5%	3 414	5%
Suisse	1 901	7%	2 785	4%
Autres pays	14 404	51%	37 883	54%
<b>TOTAL</b>	<b>28 515</b>	<b>100%</b>	<b>69 837</b>	<b>100%</b>

### 6.4.2. Information sectorielle

Le Groupe distingue son activité médicale de son activité laser, tel que précisé dans la note 6.1.2. Pour l'exercice 2018, les données sectorielles sont les suivantes :

Information sectorielle	31/12/2017 retraité			31/12/2018		
	Laser	Médical	Global	Laser	Médical	Global
Chiffre d'affaires	28 429	9 096	37 525	67 066	33 631	100 697
Excédent brut d'exploitation	5 323	272	5 595	12 981	3 561	16 542
Dotation aux amortissements	(2 023)	(165)	(2 187)	(4 467)	(837)	(5 304)
Résultat opérationnel courant	3 509	(127)	3 383	8 498	2 912	11 410
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 109</b>	<b>(368)</b>	<b>1 740</b>	<b>5 735</b>	<b>2 340</b>	<b>8 075</b>

La division Laser fabrique une partie des lasers médicaux. Une partie de la marge médicale se situe donc dans la division industrielle et scientifique.

### 6.4.3. Frais de développement

Le montant des frais de développement sur 2018 s'élève à 6 776 K€ et se ventile comme suit :

Frais de développement	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Frais de développement immobilisés	2 383	5 101
Frais de développement sur contrats & subventions	567	895
Développement passé en charges	163	781
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>3 113</b>	<b>6 776</b>
<b>Amortissements de la période</b>	<b>1 190</b>	<b>3 202</b>

Les développements immobilisés, déduits des charges correspondantes, se décomposent en :

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Achats	227	340
Frais de personnel	1 962	4 056
Autres charges	391	1 246
Subventions	(198)	(541)
<b>TOTAL</b>	<b>2 383</b>	<b>5 101</b>

#### 6.4.4. Locations

Les paiements futurs minimaux attendus sur les contrats de location simple s'élevaient à 6 842 K€ et se décomposent, par échéance, comme suit :

	31/12/2018	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	124	62	43	20
Constructions	5 163	1 256	2 737	1 170
Installations techniques, matériel & outillage	123	45	78	-
Autres immobilisations corporelles	1 432	571	861	-
<b>TOTAL PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX</b>	<b>6 842</b>	<b>1 934</b>	<b>3 719</b>	<b>1 190</b>

#### 6.4.5. Personnel

Le poste frais de personnel est ventilé ainsi :

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Salaires & charges sociales	8 950	27 608
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	(229)	(490)
Participation	108	42
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	64	43
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>8 893</b>	<b>27 203</b>

La charge de 43 K€ relative aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres traduit l'étalement du coût du plan d'actions gratuites décidé par le Conseil d'Administration du 3 juin 2016 et exercé le 3 juin 2018.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été instauré par la 3<sup>ème</sup> Loi de Finances rectificative pour 2012. Son montant s'élève à 6% du total des rémunérations versées en 2018 inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC. Pour 2017, le taux était de 7%. Ce crédit a été comptabilisé conformément à IAS 19 en réduction des charges de personnel, il participe aux investissements réalisés en recherche et développement.

En France, un contrat de participation entre LUMIBIRD et QUANTEL MEDICAL a été négocié en 2013 avec les organes représentatifs de LUMIBIRD et QUANTEL MEDICAL. Celui-ci prévoit une répartition des participations de chaque société entre l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires.

Les effectifs moyens du Groupe sont les suivants :

Effectif moyen	2017 retraité	2018
France	128	399
USA	19	73
Autres pays	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>475</b>

#### 6.4.6. Composition du résultat opérationnel courant

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Excédent brut d'exploitation (EBE)	5 595	16 542
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(1 433)	(3 722)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(754)	(1 582)
Reprise aux amortissements	-	-
Dotations nettes aux amortissements	(2 187)	(5 304)
Dotations aux provisions opérationnelles	(915)	(3 657)
Reprise de provisions opérationnelles	653	3 617
Dotations nettes aux provisions	(262)	(40)
Autres produits opérationnels	252	457
Autres charges opérationnelles	(15)	(241)
Autres produits et charges opérationnels	237	216
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)</b>	<b>3 383</b>	<b>11 414</b>

Les autres produits opérationnels correspondent à la quote-part ramenée au résultat, sur l'exercice, des subventions constatées d'avance au passif du bilan. Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement des actifs sous-jacents ayant bénéficiés des subventions concernées.

Les autres charges opérationnelles concernent les pertes sur créances irrécouvrables (couvertes par les reprises de provision constatées précédemment) ainsi que les autres charges opérationnelles dont la constatation est couverte par les reprises de provisions pour risques et charges correspondantes.

Le détail des dotations nettes aux provisions, par nature, est présenté ci-dessous :

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Dotation aux provisions sur stock	(406)	(3 165)
Dotation aux provisions sur autres actifs circulants	(63)	(102)
Dotation aux provisions pour avantages au personnel	(97)	(144)
Dotation aux provisions pour autres risques et charges	(349)	(247)
<b>Dotations aux provisions opérationnelles</b>	<b>(915)</b>	<b>(3 657)</b>
Reprise aux provisions sur stock	573	2 750
Reprise aux provisions sur autres actifs circulants	30	224
Reprise aux provisions pour avantages au personnel	29	-
Reprise aux provisions pour autres risques et charges	21	643
<b>Reprise aux provisions opérationnelles</b>	<b>653</b>	<b>3 617</b>
<b>DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS</b>	<b>(262)</b>	<b>(40)</b>

#### 6.4.7. Résultat financier

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	6	10
Coût de l'endettement financier brut	(353)	(586)
Autres produits et charges financiers	(55)	83
<b>TOTAL</b>	<b>(401)</b>	<b>(493)</b>

Les autres produits et charges financières se décomposent comme suit :

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Différences de change	(59)	116
Dotations aux provisions financières sur les avantages au personnel	-	(24)
Autres	5	(9)
+/- valeur sur cession d'actif financier	-	-
Autres produits et charges financiers	-	-
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(55)</b>	<b>83</b>

#### 6.4.8. Impôts

	31/12/2017 retraité	31/12/2018
Charge d'impôts au titre de l'exercice en cours	(415)	(626)
Ajustement au titre des exercices précédents	-	-
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(415)</b>	<b>(626)</b>
Impôts différés	(222)	(2 216)
<b>TOTAL CHARGE D'IMPOTS</b>	<b>(637)</b>	<b>(2 842)</b>



Le passage de l'impôt théorique au taux en vigueur à la charge d'impôts totale pour l'exercice s'explique comme suit :

	2018
<b>Résultat net, hors charges d'impôt</b>	<b>10 917</b>
Impôt théorique au taux de 28%	3 057
Incidence sur l'impôt théorique de :	
Différences permanentes	(15)
Déficits fiscaux - intégration fiscale	124
Déficits fiscaux de la période non activés	431
Déficits antérieurement non activés	(13)
Crédit d'impôt	(461)
Différences de taux	(279)
<b>CHARGE D'IMPOTS REELLE</b>	<b>2 842</b>

Dans le cadre du groupe d'intégration fiscale dont LUMIBIRD est la mère et qui regroupe l'ensemble des sociétés françaises détenues, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, directement ou indirectement à plus de 95% par LUMIBIRD, il a été réalisé une économie d'impôt de 362 K€.

La baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés en France de 33,33% à 25% (hors contribution sociale sur les bénéficiaires) telle que votée par la Loi de finances pour 2018 n'a pas d'impact sur le résultat du Groupe à fin 2018, le Groupe considérant, au travers de son tax planning, pouvoir récupérer ses déficits à horizon 2020.

Les principaux déficits du Groupe LUMIBIRD au 31 décembre 2018 sont présentés ci-joint :

	31/12/2018	Dont activé	Dont non activé
Déficits de l'intégration fiscale	21 083	21 083	-
Déficits propres de LUMIBIRD SA	499	499	-
Déficits propres de KEOPSYS INDUSTRIES (*)	889	-	889
Déficits de QUANTEL USA	1 771	1 771	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 242</b>	<b>23 353</b>	<b>889</b>

(\*) dans le cadre de l'apport partiel d'actif des activités de production et de développement de KEOPSYS à KEOPSYS INDUSTRIES (ex LEA-Photonics) opéré courant 2018, KEOPSYS INDUSTRIES a introduit une demande de transfert des déficits fiscaux portés par cette activité, s'élevant à 889 K€. L'instruction de cette demande étant toujours en cours auprès de l'Administration fiscale à la date de la clôture, Le Groupe a choisi, par prudence, de ne pas activer les déficits correspondants.

## 6.5. Gestion des risques financiers

### 6.5.1. Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro ;
- des opérations d'achats et de ventes réalisées dans des devises hors zone euro : Les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays qui fabrique : euros en France et dollars aux USA.
- Le risque est considéré comme minime ainsi le Groupe n'a pas mis en place de couverture de change spécifique.

Le résultat de change réalisé sur 2018, constaté en résultat d'exploitation (pour la part concernant les opérations commerciales) et en résultat financier (pour la part concernant les opérations financières) se décompose comme suit :

	31/12/2018
Résultat de change zone Europe	361
Résultat de change Etats-Unis	(48)
Résultat de change zone Asie	(14)
Autres	-
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>

### 6.5.2. Exposition au risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont à taux fixe et le Groupe n'est pas exposé au risque de taux. Le coût moyen consolidé de la dette financière nette ressort à 2,47% contre 2,93% au 31 décembre 2017.

### 6.5.3. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2018, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

	Valeur comptable	Flux contractuel	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	15 661	16 794	1 834	9 721	5 239
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Location-financement	1 119	1 250	507	743	-
Aide / avance remboursable	1 049	1 049	425	604	-
Financement des crédits d'impôts	2 697	2 697	1 165	1 531	-
Autres emprunts et dettes financières	51	51	51	-	-
Concours bancaires courants	4 011	4 011	4 011	-	-
Dettes d'impôts (IS)	41	41	41	-	-
Autres passifs (dettes fournisseurs, fiscales, sociales)	29 869	29 869	27 113	2 756	-
<b>TOTAL</b>	<b>54 498</b>	<b>55 742</b>	<b>35 148</b>	<b>15 355</b>	<b>5 239</b>

Les encaissements clients et règlements fournisseurs s'opèrent dans des conditions normales, sans délai ou retard significatif.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe devait nécessiter des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face avec sa trésorerie disponible et les concours bancaires dont il dispose, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires (lignes de crédit, émissions obligataires, augmentations de capital...), dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilité suffisante pour financer son exploitation.

### 6.5.4. Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Il porte, s'agissant du Groupe, sur les prêts et créances amortis de nature opérationnelle. La balance âgée des prêts et créances opérationnels au coût amorti se présente comme suit :

	Valeur comptable	Dont non échu	Dont échu		
			0 - 6 mois	6 mois à 1 an	+ 1 an
Clients	25 148	13 407	10 643	1 016	82
Créances d'impôts (IS)	6 664	6 664	-	-	-
Créances sociales	220	220	-	-	-
Créances fiscales (hors IS)	3 050	3 050	-	-	-
Avances et acomptes versés	1 201	1 201	-	-	-
Créances diverses	2 039	2 039	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>38 322</b>	<b>26 581</b>	<b>10 643</b>	<b>1 016</b>	<b>82</b>

## 6.6. Dividendes

Sur l'exercice 2018, le Groupe n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

## 6.7. Transactions avec les parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe pourrait entretenir des relations sont :

- ↪ Les filiales non consolidées du Groupe et les entreprises associées : le Groupe LUMIBIRD n'entretient aucune relation significative avec ses filiales non consolidées et n'a pas d'entreprises associées dans son périmètre ;

- ↪ Les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants dont les rémunérations sont présentées ci-dessous.

## 6.8. Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance se décompose comme suit :

- ↪ Administrateurs non mandataires sociaux : 34 K€
- ↪ Administrateurs mandataires sociaux : 200 K€
- ↪ Dirigeants salariés non mandataires sociaux (membre du comité exécutif) : 830 K€

## 6.9. Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance de fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

## 6.10. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit	2017		2018		
	ACEFI	ACL	DELOITTE	KPMG	DELOITTE
<u>- Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)</u>					
- LUMIBIRD SA	67 000	107 000		79 300	69 700
- Filiales intégrées globalement	22 000	-		49 900	-
<u>- Services autres que la certification des comptes requis par les textes</u>					
- LUMIBIRD SA (2)	20 000	70 000		-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-		-	-
<b>Sous total</b>	<b>109 000</b>	<b>177 000</b>		<b>129 200</b>	<b>69 700</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>					
- Juridique, fiscal, social	-	-		-	-
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-		-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>109 000</b>	<b>177 000</b>		<b>129 200</b>	<b>69 700</b>

(1) en raison de l'acquisition inversée qui a eu lieu le 6 octobre 2017 entre QUANTEL et le groupe KEOPSY, les honoraires figurant au résultat consolidé sont inférieurs à ces montants, car la Société-mère consolidante et ses filiales d'avant l'opération n'ont été intégrées globalement qu'à partir du 6 octobre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

(2) rapport proforma et lettre de fin de travaux dans le cadre du Document E lié à l'acquisition inversée du 6 octobre 2017